



"Vivre la ville à la campagne"



Lettre d'information à la population, mars 2007

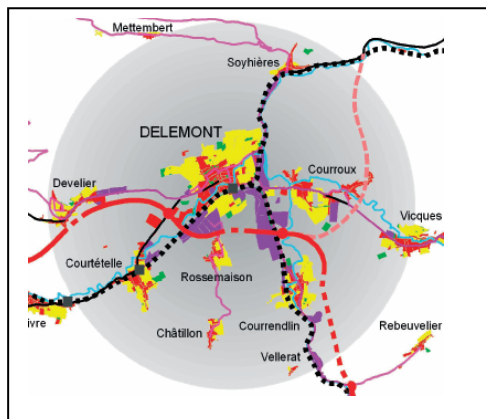
"Projet d'agglomération de Delémont"

■ L'Office fédéral de la statistique (OFS) a attribué le titre d'agglomération à Delémont et sa région. Le fait d'être reconnue comme une des 50 agglomérations de Suisse donne une visibilité nouvelle à Delémont, à sa région et au Canton dans son ensemble. Ce statut doit donc être exploité, en terme d'image tout d'abord. Il permet de modifier la représentation trop fréquente du Jura comme une région rurale et périphérique, alors que notre région aspire au développement.

■ Ce statut permet également à Delémont de s'inscrire dans la politique fédérale des agglomérations et bénéficier des aides de la Confédération dans ce domaine.

Delémont et le Jura ont choisi de saisir cette opportunité et ont développé à cet effet le "Projet d'agglomération de Delémont".

Présentation



"L'agglomération permet aux communes partenaires de mieux collaborer entre elles, pour offrir un ensemble de prestations à un coût plus avantageux, tout en restant indépendantes sur le plan politique."

"L'agglomération est une plate-forme d'échanges qui permet aux élus de la région de réfléchir ensemble aux problèmes qui dépassent le cadre communal, et qui favorise une meilleure compréhension entre la ville et les communes environnantes."

Conseil Communal,
Châtillon

"L'agglomération doit être envisagée sous l'angle d'une communauté d'intérêts, regroupant la ville centre et les communes proches, qui entendent résoudre ensemble des problèmes communs et interdépendants."

Dominique Nusbaumer,
Chef du Service de l'aménagement
du territoire

Qu'est-ce que c'est?

■ Le "Projet d'agglomération de Delémont" s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération. Il s'agit de regrouper les acteurs d'un même espace fonctionnel autour d'une vision commune du développement territorial durable souhaité.

■ Châtillon, Courroux, Courrendlin, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques, ainsi que le Canton du Jura ont décidé de relever le défi de l'avènement d'une véritable agglomération delémontaine. Les dix communes représentent 24'000 habitants au total.

■ L'agglomération de Delémont oriente son développement selon les principes de la durabilité, soit l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale.

Objectifs

- Préserver la qualité de vie de l'agglomération ;
- Affirmer la position de Delémont en tant que point d'ancrage du Canton du Jura au réseau des villes suisses ;
- Renforcer l'attractivité extérieure de l'agglomération afin de dynamiser le développement de la région ;
- Mettre en valeur les atouts de la région et favoriser les échanges.

Fonctionnement

■ Le "Projet de l'agglomération de Delémont" est organisé autour d'une convention, d'une structure de pilotage légère et d'une charte.

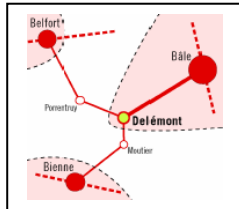
■ La démarche, participative, est orientée sur la réalisation de projets concrets concernant l'aménagement et le développement durable de l'ensemble du territoire.

■ Lors des votes, chaque commune dispose d'un nombre égal de représentants afin que les communes les plus peuplées ne puissent accaparer le pouvoir.

Domaines d'action

Réseau des villes

- Renforcer les réseaux de transports entre les agglomérations de Delémont, Bâle, Bienne et Belfort ;
- Renforcer les synergies économiques et de formation, ainsi que les "pôles de compétence" de la région.



Transports publics / Stationnement

- Assurer une desserte harmonisée et de qualité sur l'ensemble de l'agglomération ;
- Développer une politique de stationnement incitative, dans les centres urbains et les zones d'emplois.

Mobilités douces / Paysage et nature

- Aménager et sécuriser les itinéraires cyclables pour les déplacements quotidiens et le cyclotourisme, ainsi qu'une offre de stationnement vélo suffisante ;
- Valoriser et protéger le patrimoine naturel et construit.

Activités

- Valoriser les zones d'activités à l'échelle de l'agglomération de manière différenciée selon leurs caractéristiques spécifiques, comme par exemple pour le projet de la zone d'activité régionale de Delémont (ZARD).

Services

- Renforcer l'offre d'équipements et de services d'intérêt régional et la concentrer dans le centre de l'agglomération ;
- Renforcer le maintien et le développement des services et commerces de proximité pour revitaliser le centre des localités.

Habitat et logement

- Orienter le développement vers l'intérieur ;
- Offrir des logements adaptés pour les personnes âgées et les jeunes.

Pourquoi ?

- Les communes urbaines sont confrontées à des problèmes qu'elles sont de moins en moins en mesure de résoudre seules, comme l'engorgement routier ou le financement d'infrastructures sportives ou culturelles.
- Pour trouver la réponse adéquate à ces défis qui dépassent fréquemment les frontières politiques des villes et leurs compétences techniques, il devient nécessaire de collaborer au sein de l'agglomération et d'avoir une vision globale.

"L'agglomération de Delémont, c'est la voie de l'innovation. Aujourd'hui, le "chacun pour soi" ne suffit plus. Les forces de nos communes doivent être réunies pour améliorer l'attractivité de notre région et assurer son développement. C'est par de telles convictions qu'on parviendra à donner des impulsions essentielles à la prospérité commune. En ce sens, l'agglomération de Delémont est aussi un atout pour tout le Jura."

Gilles Froidevaux,
Maire de Delémont

"Vivre la ville à la campagne"

L'atout de l'agglomération de Delémont est son cadre de vie caractérisé par la proximité entre la ville et la campagne. L'enjeu pour l'agglomération réside donc dans la capacité à rester à la fois ville et campagne.

Une opportunité à saisir...

Collaboration

■ La collaboration intercommunale devrait permettre de réaliser une économie et un gain d'efficacité pour les domaines concernés. C'est une aubaine pour les communes endettées et de plus en plus surchargées par la complexité et la diversification des tâches qui leur incombent.

Coordination

■ Une politique coordonnée et concertée de développement démographique et économique à l'échelle de l'agglomération est de l'intérêt de toutes les communes :

- afin d'encadrer le développement de manière judicieuse et durable, pour éviter le risque d'un étalement urbain sur la plaine de Delémont ;
- afin de financer les équipements nécessaires permettant d'assurer le maintien de la qualité de vie et des services.

Action

■ Aujourd'hui cependant, aménager un territoire ne suffit plus. Il faut développer la compétitivité et l'attractivité de chaque territoire. Cela signifie coopérer en regardant ensemble comment se répartir les tâches en matière d'aménagement du territoire selon une vision partagée de l'avenir.

■ Les véritables acteurs de la région sont les habitants. C'est à eux maintenant de s'organiser autour d'un projet pour faire progresser leur région et favoriser le développement durable.

■ Calendrier :

- 2003 - Lancement du projet à l'initiative du canton
- 2006 - Signature de la convention par les communes
- 2007 - Dépôt du projet d'agglomération à la Confédération
- 2008 - Consolidation politique

"Le groupe "Institutions" de l'Agglomération de Delémont devra imaginer un projet politique permettant à chacune des communes membres de s'épanouir pleinement. Le défi que nous devons relever sera d'être assez audacieux pour se doter d'un projet commun afin de pouvoir fonctionner et prendre des décisions contraignantes pour tous. Et de faire preuve de sagesse à la fois afin de respecter l'autonomie communale pour l'essentiel. Nous pouvons par exemple introduire le droit d'initiative et de référendum aux citoyens membres de l'Agglomération de Delémont pour qu'ils se sentent directement concernés en tant que partenaires à ce projet régional de société.

Jean-Louis Chételat,
Président du groupe "Institutions"